

Vélizy-Villacoublay, le 19 avril 2017  
18 :30

## **Communiqué de presse**

### **Annulation d'actions auto détenues**

Le Conseil d'Administration d'Eiffage, réuni le 19 avril 2017, a décidé, sur autorisation de l'Assemblée générale du même jour dans sa quinzième résolution à caractère extraordinaire, de procéder à l'annulation, avec effet immédiat, de 3 000 000 d'actions auto détenues par la société représentant 3,06 % du capital.

A la suite de cette opération, le capital social d'Eiffage s'élève à 380 329 060 euros divisé en 95 082 265 actions de 4 euros de nominal et représentant 115 484 255 de droits de vote théoriques y compris les droits de vote double.

#### **Contact investisseurs**

Xavier Ombrédanne  
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56  
E-mail : [xavier.ombredanne@eiffage.com](mailto:xavier.ombredanne@eiffage.com)

#### **Contact presse**

Sophie Mairé  
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62  
E-mail : [sophie.maire@eiffage.com](mailto:sophie.maire@eiffage.com)